

entreprises, des prêts hypothécaires pour le commerce et l'industrie, et des prêts hypothécaires de 15 ans sur les résidences. Les succursales du Trésor sont des prêteurs autorisés en matière des prêts aux petites entreprises et prêts pour les améliorations agricoles offerts par le gouvernement fédéral.

**La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal** a été fondée en 1846, et elle est régie depuis 1871 par une charte fédérale. Au 31 octobre 1975, elle avait un capital libéré et une réserve de \$27.6 millions, des dépôts d'épargne de \$927.8 millions et un passif de \$968.6 millions. L'actif, d'un montant analogue, comprenait \$259.9 millions sous forme de titres, entre autres des administrations fédérale, provinciales et municipales.

**Caisses d'épargne et de crédit.** La première caisse d'épargne et de crédit (caisse populaire) au Canada fut fondée à Lévis (Qué.) en 1900 dans le but d'encourager les gens à économiser en facilitant l'épargne et de procurer des prêts aux sociétaires qui ne pouvaient emprunter ailleurs ou qui ne pouvaient le faire qu'à prix fort. Pendant de nombreuses années la croissance a été lente; en 1911, première année pour laquelle on possède des chiffres, l'actif était de \$2 millions, et en 1940 il n'était que de \$25 millions. Toutefois, depuis lors, l'augmentation a été spectaculaire. La première loi régissant les caisses d'épargne et de crédit a été adoptée par la Nouvelle-Écosse en 1932, suivie par le Manitoba et la Saskatchewan en 1937 et l'Ontario et la Colombie-Britannique en 1938.

Les caisses d'épargne et de crédit relèvent de la compétence provinciale. Presque toutes les succursales locales dans chaque province sont rattachées à des caisses centrales exerçant leur activité dans la province. A la fin de 1975, les caisses d'épargne et de crédit à charte au Canada étaient au nombre de 4,117, et elles déclaraient 7.3 millions de sociétaires et un actif de \$12,331 millions (tableau 19.16). Le Québec, pour sa part, comptait 3.9 millions de sociétaires, soit 53% du total pour l'ensemble du Canada, et un actif global de \$5,746 millions, soit 46% de l'actif de toutes les caisses au Canada (tableau 19.17).

Au cours des années 60 et 70, les caisses d'épargne et de crédit du Canada ont continué à progresser rapidement. Les prêts en cours des caisses à la fin de 1975 ont augmenté de 22.7% par rapport à l'année précédente pour atteindre \$8,772 millions. L'actif, établi à \$12,331 millions, a augmenté de 23.0% et l'épargne, évaluée à \$11,816 millions, de 25.2% par rapport à 1974. Les sociétaires, au nombre de 7.3 millions, représentaient 31.7% de la population totale. Le tableau 19.18 donne l'actif, le passif et l'avoir des sociétaires des caisses locales d'épargne et de crédit au Canada.

Il y avait 19 caisses centrales en 1975; ces caisses fonctionnent comme des organismes bancaires centralisés qui répondent aux besoins des caisses locales, surtout en acceptant d'elles des dépôts de fonds excédentaires et en leur assurant une source de fonds où elles peuvent emprunter quand elles ne suffisent pas à la demande locale de prêts. La plupart des centrales admettent également des coopératives comme sociétaires. Les centrales provinciales sont groupées en une Association nationale des caisses centrales d'épargne et de crédit.

A la fin de 1975, les caisses centrales avaient un actif global de \$2,601 millions contre \$1,920 millions un an plus tôt, soit une hausse de 35%. La majeure partie des fonds est placée dans des titres qui sont financés surtout par les dépôts à vue et à terme des sociétaires des caisses locales. L'actif global des caisses locales et centrales dépassait donc \$15 milliards à la fin de 1975.

## 19.2 Autres institutions financières

### 19.2.1 Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires sont enregistrées auprès du gouvernement fédéral ou de celui d'une province. Elles exercent leur activité en vertu de la Loi sur les compagnies de prêt (SRC 1970, chap. L-12) et de la Loi sur